

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La *Nazione* assure qu'une conférence a dû être tenue dimanche à Cormons (Illyrie) entre des officiers italiens et autrichiens pour traiter d'un armistice.

La France n'a pas encore fait connaître au gouvernement italien les intentions de l'Autriche. Les conditions italiennes ont été convenues avec la France, et acceptées complètement par la Prusse.

Le même journal annonce que le président du Sénat a demandé, en se fondant sur le Statut, que l'amiral Persano fût jugé par le Sénat.

Les journaux disent que le général Menabrea sera le plénipotentiaire italien chargé de traiter pour la conclusion de la paix.

Il semble que la hâte que la Prusse a mise à traiter sans attendre l'adhésion de son alliée, ait amené un certain refroidissement dans l'union des deux cours de Florence et de Berlin : ce sentiment se trahit dans l'attitude de la presse. Cependant, l'apaisement général continue dans ce pays de gens fins et pratiques. On tient la Vénétie ; on espère quelque chose du côté du Trentin, sous couleur d'une rectification de frontières. Il y a bien dans ces résultats, paraît-on se dire, de quoi se consoler de ce que la brusque terminaison de la campagne a laissé à désirer, au point de vue de l'amour-propre national et de la gloire militaire.

Voici le discours du roi de Prusse à l'ouverture des chambres prussiennes :

Illustres, nobles et chers seigneurs et messieurs des deux Chambres du Parlement,

En voyant réunis autour de moi les représentants du pays, je dois exprimer, avant tout, ma propre reconnaissance et celle de mon peuple pour la grâce divine qui, non-seulement a aidé notre Prusse à détourner au prix de lourds, mais féconds sacrifices, les dangers d'une attaque ennemie de nos frontières, mais aussi nous a permis d'ajouter, par une marche rapide et victorieuse de notre armée, de nouveaux lauriers à notre gloire héréditaire, et d'aplanir la voie pour le développement national de l'Allemagne.

Avec la bénédiction visible de Dieu, la partie de la nation en état de porter les armes a suivi avec enthousiasme l'appel au combat sacré pour l'indépendance de la patrie ; et notre armée héroïque, assistée d'alliés peu nombreux mais fidèles, a marché à l'est et à l'ouest de succès en succès.

Beaucoup de sang précieux a coulé, la patrie pleure beaucoup de ses vaillants enfants morts en héros dans leur triomphe, tandis que nos drapeaux se déployaient des Carpathes au Rhin.

Un accord unanime du gouvernement et de la représentation du pays mèneront à maturité les fruits qui doivent éclore de cette semence sanglante, à moins qu'elle n'ait été jetée en vain.

Chers seigneurs et messieurs des deux Chambres du Parlement ! Mon gouvernement peut tourner les regards avec satisfaction sur l'état des finances du pays. Une prévoyance

scrupuleuse et une économie consciencieuse l'ont mis à même de vaincre les grandes difficultés financières qui sont la conséquence naturelle des événements actuels.

Bien que déjà, dans ces dernières années, la guerre avec le Danemark ait imposé des sacrifices considérables au Trésor public, nous sommes cependant parvenus à faire face aux frais résultant jusqu'ici de la guerre actuelle, au moyen des revenus publics et des fonds existants, sans imposer d'autres charges au pays que les prestations en nature demandées par la guerre.

C'est donc avec la plus grande confiance que je viens demander les ressources qui sont nécessaires pour le succès final de la guerre, et pour le paiement des prestations nationales, tout en maintenant l'ordre et la sécurité dans les finances, et j'espère qu'elles seront accordées avec empressement.

Dans les dernières années, une fixation du budget n'a pu être amenée par une entente avec la représentation du pays. Les dépenses publiques, faites pendant cette période, manquent donc de la base légale qui, ainsi que je le reconnais de nouveau, ne peut exister, en vertu de l'art. 99 de la Constitution qu'au moyen d'une loi annuellement concertée entre mon gouvernement et les deux Chambres du Parlement.

Si, néanmoins, mon gouvernement a géré pendant plusieurs années les affaires de l'Etat sans cette base légale, cela a eu lieu après un examen scrupuleux, et dans la conviction consciencieuse que la continuation d'une administration régulière, l'accomplissement des obligations légales envers les créanciers et les

fonctionnaires de l'Etat, le maintien de l'armée et des établissements publics, étaient une question d'existence pour la monarchie.

Cette conduite était donc devenue une de ces nécessités absolues auxquelles ne peut et ne doit se soustraire aucun gouvernement dans l'intérêt du pays.

J'ai la confiance que les derniers événements contribueront à amener une entente pour laquelle il est indispensable que le bill d'indemnité demandé à la représentation du pays pour l'administration gérée sans loi de budget, soit accordé volontiers.

Le conflit sera ainsi terminé pour toujours, d'autant plus sûrement que l'on doit s'attendre à ce que la situation politique de la patrie permettra une extension de frontières de l'Etat, et la création d'une armée fédérale unitaire placée sous le commandement de la Prusse, et dont les charges devront être également supportées par tous les membres de la Confédération. Les projets relatifs à la convention d'une représentation nationale des Etats confédérés seront immédiatement présentés aux Chambres.

Messieurs, vous sentirez, et toute la patrie sent avec moi, la haute importance du moment qui me ramène dans la patrie. Que la Providence daigne répandre sur l'avenir de la Prusse les mêmes bénédictions qu'elle a déjà répandues si visiblement sur son récent passé. Que Dieu le veuille !

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

Le journal le *Courier du Dimanche*, dans

FABLETTON.

17

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

— Ce que vous dites-là, le dites-vous en ami ? répliqua Déséchaud vivement impressionné.

— Oui.

— Sans y être intéressé ?

— Et quel intérêt puis-je avoir à ce que tu ne voies pas les acheteurs de mon bien ?

Le meunier hésitait ; mais comme il avait assez haute idée de lui-même, et qu'il avait pris au sérieux les réflexions imputées à Mme Du Taillis :

— Si vous n'aviez pas d'enfant, risqua-t-il, parleriez-vous comme vous l'avez fait ?

Du Taillis rit si fort que Pierre fut effrayé ; il lui sembla que ce rire avait été entendu de la cuisine de Treffieux, et que le spahis allait paraître sur la route.

— Es-tu sûr de ne pas dormir ? demanda le baron.

— Je ne dors pas.

— Alors tu rêves tout éveillé... Louise n'a rien... une misère... huit mille écus... de plus elle doit apporter un titre de baron, qui, pour moi, ne vaut pas quinze sous... Eh bien ! malgré cette triste dot, pas plus tard que ce matin...

Du Taillis approcha son visage de l'oreille du meunier et lui dit tout bas quelques mots.

— Vous avez refusé le sous-préfet ! fit Déséchaud consterné.

— Retourne à ton moulin, mon garçon, répliqua le gentilhomme ; j'irai te voir après-demain : en mangeant un morceau, nous causerons de tes affaires.

Ils se quittèrent.

Pierre se tint immobile au milieu de la route, regardant s'en aller le baron qui marchait activement.

— Si un noble est plus fin qu'un bourgeois, se dit le meunier, j'ai deux échelons à monter avant d'être aussi fin que M. Du Taillis ; et pourtant, au moulin, en l'entendant parler de sa fille, j'aurais parié que le bourgeois des Gouttes n'était pas plus fûté qu'un artisan.

Déséchaud fit quelques pas dans la direction du Moulin-Pierre ; puis, un démon s'emparant de son

corps et de son esprit, il sauta le fossé de la route, et, à travers la réserve de Treffieux, se dirigea vers le château.

Quelle pensée pouvait l'entraîner, à cette heure, comme un maraudeur, sur une propriété qui n'était pas à lui ? Marchait-il vers un point déterminé, ou errait-il à l'aventure ?

Errer, c'est marcher à pas comptés, c'est aller et venir, c'est regarder en soi ou autour de soi, c'est ne prendre aucun parti.

L'artisan marchait avec une grande rapidité, sans dévier même pour une haie qu'il franchissait au lieu de l'éviter ; donc il avait un but : où allait-il ?

Déséchaud savait qu'en dehors du jardin était un tertre, lisière de la futaie, qui dominait le mur de cet enclos. De cette élévation on découvrait les fenêtres de la cuisine de Treffieux...

Le meunier était venu souvent à cette place, quand, sorti du château, après la veillée, il voulait voir encore la fille de Michel.

A travers ces fenêtres, garnies de lourdes barres de fer, il avait aperçu quelquefois l'ombre de Jeanne.

Pierre traversa des champs, longea des prés, franchit des haies, et, arrivé aux murs de clôture,

marcha avec plus de précautions.

En suivant le mur du jardin, il crut entendre parler dans le jardin, et s'arrêta... Déséchaud reconnut la voix du maître de Treffieux ; le notaire lui répondit ; puis la voix de Jeanne... Pendant un instant le meunier n'entendit plus que les battements de son cœur. Un froid de glace pesait sur lui, ses jambes tremblaient.

Assez remis pour se mouvoir, il se glissa, frôlant le mur, jusqu'à l'entrée du bois. S'engageant ensuite dans le fossé, qui sépare la futaie du jardin, Pierre s'avança lentement vers le tertre dont nous avons parlé ; il gravit ce tertre, en rampant, et se tapit dans les genêts qui y végètent. Il eut alors devant lui Treffieux dans son ensemble, le jardin dans son entier.

Les fenêtres de la cuisine étaient éclairées, des ombres s'agitaient derrière ces fenêtres. Le meunier eut à peine un regard pour ces ombres : en quoi pouvaient-elles l'intéresser ? celle de Jeanne y manquait.

Déséchaud porta sa vue et toute son attention sur la grande allée du jardin qui longe la futaie.

Quelques mots sur cette allée sont nécessaires.

Cette partie du potager, par sa position, devait

son numéro du 29 juillet, publie un article intitulé : « Lettre au rédacteur, » qui contient notamment les passages suivants :

La France est « une dame de la cour, très-belle, aimée par les plus galants hommes, qui s'enfuit pour aller vivre avec un palefrenier. Elle est dépouillée, battue, abêtie un peu plus tous les jours ; mais, c'en est fait, elle y a pris goût et ne peut être arrachée à cet indigne amant »

« Noble et chère nation, qui donc plaidera ta cause comme il convient auprès de la postérité trop sévère ? Qui expliquera, comme il est juste, ton découragement par tes échecs, ta lassitude par tes chutes, ton dégoût par tant de sublimes et stériles efforts ? Comme cet homme à la main malheureuse, dont on raconte l'histoire aux enfants, qui ne pouvait marcher sans faire un faux pas, ni toucher un meuble sans le briser, ni tendre la main sans renverser quelqu'un ou quelque chose, et qui finit par rester cloué sur sa chaise, de peur de faire crouler la maison, tu demeures immobile et sans voix, pleine de défiance contre toi-même et aussi de surprise, déconcertée par le sentiment même de ta force et par cette impuissance de la faire tourner à bien. Mais ce mauvais sort n'est par éternel et cette contradiction doit cesser un jour. »

Sire, Votre Majesté l'a souvent proclamé, la critique sévère, injuste même, des actes du gouvernement, n'est que l'exercice légitime d'un droit nécessaire dans un pays libre, et ce droit est pleinement exercé par la presse en France.

Le langage que j'ai voulu reproduire, pour le signaler non-seulement à Votre Majesté, mais au pays tout entier, est-il celui d'une appréciation loyale des affaires de l'Etat ? N'est-il que la critique amère de la politique extérieure et intérieure du gouvernement ? Ou, au contraire, n'est-il pas un dénigrement systématique des hommes et des choses ? Tout honnête homme, tout bon citoyen prononcera, dans sa conscience, la même réponse. Evidemment ce tableau détestable de la France humiliée, impuissante, abaissée, dégradée chaque jour, est à la fois un audacieux outrage à la vérité, une injure calomnieuse envers le pays, une attaque à l'honneur de la nation, une excitation éhontée à la révolte, à la sédition, au renversement des institutions et du gouvernement.

C'est à de tels signes que se révèle cette presse anti-dynastique, instrument d'un parti incorrigible, qui cherche dans la violence des attaques de vaines compensations à sa faiblesse et à son isolement. Or, c'est contre de pareils organes de publicité que le législateur a armé le pouvoir.

Le *Courrier du Dimanche* a, depuis son apparition, encouru huit avertissements, deux suspensions et une condamnation judiciaire

pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. A côté de ces mesures sont intervenues des amnisties successives, qui auraient dû inspirer quelque modération et quelque convenance à la rédaction de cette feuille. Mais l'indulgence et la sévérité devaient être également impuissantes à contenir des passions et une hostilité qui poursuivaient un dessein prémédité.

Le recours à un droit extrême s'impose donc au gouvernement, et je n'hésite pas à soumettre à la signature de Votre Majesté un décret qui prononce la suppression du *Courrier du Dimanche*.

J'ai l'honneur, etc.

Le ministre de l'intérieur,

A. LA VALETTE.

Suit le décret conforme.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

Nouvelles Diverses.

M. le général Lamotte-Rouge est arrivé à Blois pour y passer l'inspection générale du 75^e de ligne. La revue d'appel a eu lieu samedi.

— Tout occupé de sa campagne contre le libéralisme, le nouveau ministre espagnol n'a pas le loisir de songer à la sécurité publique.

La province de Jaen, dans l'Andalousie, est sous l'impression de la terreur répandue par l'apparition d'une bande de voleurs et d'assassins audacieux, qui, dans la même ville de Marea, vient d'enlever un propriétaire et un des ecclésiastiques attachés à la paroisse principale. Pour chacun des prisonniers, le chef de la bande, connu sous le nom de Varguitar, a demandé une rançon de 5,000 piastres.

L'ecclésiastique a été rendu à sa famille, qui s'était empressée de donner cette somme, mais quand la rançon du propriétaire est arrivée au lieu indiqué par les bandits, le malheureux avait déjà été mis à mort.

— Le journal *l'Evénement* a publié ces jours derniers le récit suivant que nous reproduisons dans tous ses détails.

Au mois de février, M. X..., un des plus célèbres bijoutiers de Paris, reçut une lettre ornée des armes de Prusse, et dont voici le sens sinon le texte :

« Monsieur,

« S. M. la reine de Prusse a l'intention de créer une décoration spéciale pour les femmes distinguées de tous pays.

« Ma souveraine, ayant eu l'occasion d'admirer des bijoux sortant de vos ateliers, daigne vous confier l'exécution des modèles de l'ordre qu'elle compte créer. Comme pour toutes les décorations prussiennes, il y aura trois classes de croix ; la première classe sera nécessairement la plus brillante, et Sa Majesté vous alloue 10,000 francs pour ce travail,

5,000 pour la croix de deuxième classe, et 2,500 pour la troisième classe.

« Pouvez-vous nous fournir, dans un délai très-rapproché, ces croix enrichies de diamants, d'après les dessins que je vous ferai parvenir, s'il y a lieu ?

« Comte SCHAFFGOTSCH,

« Chambellan de S. M. le roi de Prusse. »

Le bijoutier parisien répondit, courrier par courrier, qu'il serait très-flatté d'exécuter la commande dont voulait bien l'honorer la reine, et qu'il se mettrait à l'œuvre aussitôt que le comte lui aurait fait parvenir les dessins annoncés.

Quelques jours après, le chambellan envoya les dessins exécutés par la reine elle-même, qui, ajoutait-il, avait, au bas du croquis, écrit quelques notes de sa main. On recommandait au bijoutier parisien le plus absolu secret sur cette affaire, car la reine de Prusse ne voulait parler à qui que ce soit de la création de son ordre, avant le jour fixé pour la distribution des premières croix, qui devait avoir lieu avec un éclat extraordinaire.

La reine craignait encore de mécontenter les bijoutiers de Berlin, en s'adressant à un de leurs concurrents parisiens. Le comte conjurait encore M. X... de conserver avec le plus grand soin les dessins de la reine, comme des autographes précieux qu'il aurait à lui restituer en livrant la décoration demandée.

Le bijoutier fut au comble de la joie. Quelques semaines après, il expédia à Berlin une croix entourée de diamants, et, en réponse à cet envoi, il reçut une lettre de félicitations et la commande d'une douzaine de croix de première classe que la reine destinait à toutes les souveraines de l'Europe.

Une troisième lettre suivit bientôt les deux premières. Dans la dernière, le chambellan engageait M. X... à surveiller en personne l'exécution de la commande royale, de laquelle dépendaient d'autres acquisitions plus importantes. Le chambellan, très-lié avec le prince de Hohenzollern, avait déjà obtenu la promesse formelle que la couronne du nouveau souverain de la Moldavie ne sortirait que des ateliers de M. X...

Lorsque les croix entourées de diamants furent prêtes, le bijoutier écrivit au chambellan pour demander s'il fallait les expédier à Berlin.

« Non, lui répondit le comte Schaffgotsch ; je suis chargé d'une mission diplomatique, mais tel jour je serai à Cologne, et je prendrai, en passant, les décorations chez un banquier de la ville, à qui vous pourrez les envoyer dès à présent. »

M. X... expédia les bijoux à la maison Oppenheim, de Cologne, et l'informa qu'elle aurait à les délivrer au chambellan de la reine de Prusse à la première réquisition.

Le banquier Oppenheim reçut quelques

jours plus tard une lettre du comte, toujours aux armes de la reine, dans laquelle il informait que des affaires d'Etat ne lui permettaient pas de s'arrêter à Cologne, que le jour suivant il arriverait à la gare pour partir aussitôt ; et qu'un commis de la maison aurait à l'attendre sur le perron de l'arrivée du train indiqué, pour lui remettre l'envoi du bijoutier parisien contre un reçu.

Quand le train entra dans la gare de Cologne, une portière s'ouvrit, un élégant cavalier descendit, alla droit au commis qui attendait et lui dit :

— Je suis le comte Schaffgotsch. Voici ma carte et le reçu, donnez-moi la boîte.

Cinq minutes après, le chambellan partit pour Berlin.

Au bout de quinze jours, le bijoutier reçut une nouvelle lettre du comte. La reine de Prusse émerveillée par le premier envoi, lui confiait décidément l'exécution de toutes les croix, tant de première, de deuxième et de troisième classe ; cette fois-ci la commande montait à cinq cent mille francs environ. M. X... commençait à hésiter.

Il se présenta à l'ambassade de Prusse pour demander des renseignements sur le comte Schaffgotsch. Ces renseignements furent excellents.

— Mais, dit enfin le comte de Goltz au bijoutier, pourrais-je savoir de quoi il s'agit ?

Le bijoutier raconta tout.

— Je crains bien que vous n'ayez affaire à un fripon, lui dit S. Exc. l'ambassadeur de Prusse. Pouvez-vous me montrer les soi-disant dessins et autographes de la reine ?

— Les voici, ainsi que les lettres du chambellan de Sa Majesté.

— Monsieur, ce n'est pas l'écriture de la souveraine ; cependant la signature du comte Schaffgotsch, ainsi que les armes royales, nous commandent de grandes réserves. Evitez tout éclat. Partez pour Bade, où se trouve Sa Majesté en ce moment, et racontez-lui tout.

Arrivé à Bade, le bijoutier se présenta chez la reine, et acquit la certitude qu'il avait à faire à un chevalier d'industrie. On dit même que la reine de Prusse, en voyant qu'on se faisait servi de son nom et de ses armes pour tenter une escroquerie, fut toute bouleversée de tant d'audace, et eut quelque peine à remettre de l'émotion que lui causait la visite extraordinaire du bijoutier parisien.

De retour à Paris, M. X... se présenta au nouveau à l'ambassade, et raconta son entrevue avec la reine de Prusse.

— Que faut-il faire ? dit-il.

— Rien, répondit le comte de Goltz, surtout de donner l'éveil à votre voleur, il doit être sur ses gardes. Répondez-lui que vous tiendrez toutes les croix à sa disposition à la fin du mois prochain, et attendez.

Le bijoutier suivit cet excellent conseil. Nouvelle lettre du chambellan. La reine,

être infertile : le voisinage de la futaie la privait d'air, les rameaux des grands arbres, toujours plus grands sur les lisières, la privaient de soleil.

Le régisseur, pour utiliser ce terrain, en ménageant ces arbres, avait eu l'idée de faire de cet endroit la véritable promenade de Treffieux : une allée dix fois plus large qu'une allée ordinaire et bordée dans toute sa longueur du côté du jardin de beaux rhododendrons. Allée couverte, si large qu'elle fût, par la bordure séculaire de la futaie.

L'œil de Déséchaud, ardemment fixé sur cette allée, suivait un groupe qui se montrait plus distinct, à mesure que ce groupe se rapprochait de l'artisan.

Pierre entendit les voix, comme un bourdonnement d'abord, puis compréhensibles... Le nom de Du Taillis fut prononcé par Jeanne.

Une fois encore, le meunier cessa d'entendre... Il crut être frappé à la tête, ou du moins il reçut une commotion si vive que le sol parut trembler sous lui.

Jeanne donnait le bras au maître de Treffieux.

Un moment écrasé, comme un enfant dont l'œil a rencontré le regard étincelant d'un loup, l'artisan se refit homme ; il voulut voir, il vit ; il voulut en-

tendre, il écouta.

Pour Déséchaud cette égalité intime entre le comte et la jeune fille, devant Bléterie, donnait en tous points raison au gentilhomme... Pierre se reprocha d'avoir été rude pour Du Taillis.

Le groupe était en face du meunier.

— Presque rien : répondit le notaire ; en dehors de son mobilier, qui ne vaut pas cinquante louis, il ne lui restera pas mille écus...

Ceci, évidemment, avait trait au gentilhomme.

— Nom d'un chien ! murmura l'artisan, ne pas croire M. Bléterie serait renier le bon Dieu, car le notaire n'a jamais menti... Du Taillis serait donc un gredin ?

— C'est déplorable, répartit l'officier. Il fallait lui payer les Gouttes vingt mille francs de plus.

— Ou lui laisser pour vingt mille francs de bien, en lui donnant la même somme, répliqua la jeune fille.

— Le commandant peut bien aimer Jeanne comme on aime une parente, pensa Déséchaud ; je fais sauter sur mes genoux la fille de ma sœur, bien qu'elle soit grande fille ; Jeanne n'est pas encore sur les genoux du maître de Treffieux !

Le groupe s'éloignait, il écouta avec plus d'at-

tention.

— Je ne souffrirai pas que vous vous dérangiez ; poursuivit le notaire ; je vais crier par la fenêtre, à votre père, qu'il fasse atteler ma jument.

— M. Bléterie me traite en héritière, répartit la fille du régisseur ; il refuse mes services et ne me tutoie plus.

Le notaire s'éloignait, en riant, par une allée latérale ; Jeanne et le comte revinrent lentement sur leurs pas.

— Maître, dit la jeune fille, pour la première fois depuis hier nous sommes seuls ; et pourtant aujourd'hui vous m'avez faite riche, je devais avoir à vous parler.

— Est-ce un reproche ? Si cela est, tu es injuste, fit avec amitié le jeune homme ; je ne pouvais guère quitter Bléterie.

— Non, maître, c'est une plainte de ma reconnaissance à votre générosité. Plusieurs fois dans le jour vous m'avez évitée... pourquoi ?

Jeanne et le comte ne marchaient plus.

— Ma foi ! je n'en sais rien, répliqua l'officier ; peut-être en l'évitant savais-je éviter aussi un remerciement qui m'eût été pénible.

— Oh ! seigneur ! un remerciement... dit tristement

la jeune fille, je voulais vous parler pour vous dire que Jeanne riche serait plus près de vous que Jeanne pauvre ; que votre voix serait plus distincte, et vos regards seraient plus pénétrants.

— Eh bien ! tu m'as dit tout cela, répondit le comte, et tu troublas le jeune homme.

— Oui, maître, je vous l'ai dit, et à ma voix qui chantait pour vous le dire, votre voix a répondu en se fâchant.

Ces mots furent jetés comme une plainte à laquelle succéda une autre plainte : Déséchaud s'évanouit.

Lorsqu'il revint à lui, longtemps après, ses membres étaient glacés, Pierre regarda l'allée et était solitaire... dans la futaie des hiboux étaient... Des chiens jappaient du côté des douves... Le bruit du ruisseau lui rappela son moulin. Il se leva péniblement ; tout, au château, paraissait dormir.

— Oh ! murmura-t-il avec un sanglot, un honnête doit être équitable envers ses ennemis ; le maître de Treffieux est un brave homme !

Et, se soutenant à peine, il prit le chemin de la maison.

FIN DU PREMIER VOLUME.

sait-il, paraissait très-satisfaite du zèle de M. X... Sa Majesté s'était même informée si son bijoutier était déjà décoré de la Légion d'Honneur, ce qui était une manière adroite d'insinuer que la décoration prussienne de l'Aigle rouge devait être conférée à M. X...

A la fin du mois, le bijoutier informa le chambellan que tout était prêt, et demanda s'il devait envoyer les croix à la maison Oppenheim, de Cologne, comme la première fois, ou les expédier directement à Berlin.

Huit jours après, un homme se présente chez le bijoutier avec un petit billet. Le chambellan, de plus en plus chargé d'une mission diplomatique, traversait Paris, et sachant tout le prix que la reine attachait à cette affaire, il désirait emporter tous les bijoux, qu'il pria M. X... de remettre au porteur.

Le bijoutier s'empressa de prévenir le commissaire de police, qui procéda immédiatement à l'interrogatoire de l'envoyé du comte. Le pauvre homme n'eut pas de peine à établir sa parfaite innocence; il était simple commissionnaire de l'hôtel... on lui avait ordonné de porter la lettre et de rapporter une boîte; voilà tout.

Immédiatement le commissaire de police courut à l'hôtel.

— Le comte Schaffgotsch ? demanda-t-il.

— Il est sorti.

— Je l'attendrai.

Le chambellan ne se fit pas attendre longtemps.

— Le commissionnaire a-t-il rapporté ma boîte ? dit-il au concierge.

— Au nom de la loi, je vous arrête, répondit le commissaire.

Tandis que le faux comte de Schaffgotsch était conduit à la préfecture pour être de là dirigé sur Mazas, on fit une perquisition dans sa chambre, et l'on trouva dans sa malle les diamants des premières croix expédiées à la maison Oppenheim, de Cologne, un timbre sec aux armes de la reine de Prusse; toutes lettres du bijoutier, et un certain nombre de cartes de visite au nom du comte Schaffgotsch, chambellan du roi.

Cette affaire, qui ressemble beaucoup à l'histoire du collier de la reine, se dénouera prochainement au Palais-de-Justice.

Le prévenu est, en effet, en ce moment à Mazas, et c'est par une lettre datée de cette prison qu'il a mandé son arrestation à sa femme, qui habite la Belgique et qui appartient à une grande famille belge. Il venait d'être arrêté, disait-il, pour une cause déshonorante. M^{me} de *** était si loin de croire son mari capable d'actes du genre de celui qui lui est imputé, que, n'apercevant pas le timbre de Mazas apposé sur la lettre, ou n'en comprenant pas la signification, elle a soupçonné un malheur d'un autre genre, et a cru son mari atteint d'aliénation mentale. C'est dans ce sens qu'elle a écrit, à Paris, à des amis.

Le prévenu appartient à une grande famille prussienne, et son vrai nom est égal en distinction à celui qu'il avait usurpé. Il est le fils d'un général prussien dont le nom figure souvent dans les guerres du premier empire, et qui, malheureusement, vit encore. Lui-même avait débuté par la carrière militaire, qu'il avait ensuite échangée contre un poste de chambellan. C'est, assure-t-on, l'effroyable passion du jeu qui l'a conduit à cette triste fin.

Chronique Locale et de l'Ouest.

C'est aujourd'hui la distribution des prix au Collège de Saumur. Quoiqu'il ne nous soit pas donné d'y assister, nous serons en mesure incessamment de publier les noms des lauréats.

Une personne amie nous informe même qu'elle se propose de nous donner un compte-rendu de cette fête de famille, et une série d'articles dans lesquels elle exposera combien il importe à Saumur d'avoir toujours un établissement de plein exercice, bien dirigé et bien prospère, et, pour compléter sa pensée, elle dira à quelles conditions un collège peut avoir une véritable et sérieuse prospérité.

M^{lle} Carlotta Patti suit la *Contagion*. Elle vient de se mettre en route, accompagnée d'artistes de distinction, et va parcourir la France. Tout nous fait espérer que Saumur sera du nombre des localités privilégiées qui pourront l'applaudir dans un ou plusieurs concerts.

Voici la composition de cette troupe :

M^{lle} Carlotta Patti... Chant italien et français.

MM. Jules Lefort... Chant français.

H. Vieuxtemps, Violoniste.

Eug. Ketterer... Pianiste compositeur.

Alex. Batta... Violoncelliste.

Edmond Frank, Pianiste accompagnateur.

Avec de pareils éléments le succès des soirées est assuré; les concerts auront de plus un cachet particulier : au lieu de commencer par l'ouverture d'usage, ils s'ouvriront par un duo ou un trio de musique classique, soit de Beethoven soit de Mendelssohn.

Cette bonne nouvelle sera donc accueillie avec plaisir par les nombreux musiciens de notre ville.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DU 15 AOUT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion d'Honneur;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été de tout temps la fête de la ville de Saumur;

Après nous être concerté avec les autorités militaires,

Avons arrêté les dispositions suivantes :

ART. 1^{er}. Le jour du 15 août, à 5 heures du matin, une salve de 21 coups de canon, tirée sur le quai Saint-Nicolas, annoncera la solennité du jour.

ART. 2. Un *Te Deum*, auquel seront conviées les autorités civiles et militaires, sera chanté à une heure de l'après-midi dans l'église Saint-Pierre.

ART. 3. Immédiatement après le *Te Deum* une revue militaire sera passée sur le quai de Limoges.

ART. 4. Pendant toute la journée, des jeux de toutes sortes seront mis à la disposition du public et des danses auront lieu sur le quai de Limoges.

ART. 5. A 5 heures de l'après-midi, un mât de cocagne vertical sera établi sur la place de l'Hôtel-de-Ville; des prix seront décernés aux vainqueurs. Les personnes qui voudront concourir pour ce divertissement, devront se faire inscrire la veille, ou dans la matinée du 15 août, au bureau de M. le Commissaire de police.

ART. 6. A 6 heures du soir, une seconde salve de 21 coups de canon sera de nouveau tirée sur le quai Saint-Nicolas.

ART. 7. Un feu d'artifice, à coups de feux variés, terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures du soir sur le bord de la Loire.

Pendant le feu d'artifice des morceaux d'harmonie seront exécutés sur la Loire, par la musique de l'École impériale de cavalerie.

ART. 8. Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales et à illuminer dans la soirée.

Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

ART. 9. Le Commissaire de police et les agents sous ses ordres sont chargés, en ce qui les concerne, de surveiller les présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 juillet 1866.

Le Maire, LOUVET.

Vu et approuvé :

Saumur, le 17 juillet 1866,

Le Sous-Préfet, V^o O'NEILL DE TYRONE.

La musique de l'École de cavalerie exécutera demain soir les morceaux suivants :

- 1^o Marche militaire;
- 2^o Serment de *Guillaume Tell*;
- 3^o Cavatine de *Lucrèce Borgia*;
- 4^o Trio du *Comte Ory*;
- 5^o Overture de *Martha*;
- 6^o *Le Champagne* (galop).

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

» Une décision impériale du 18 juillet 1866, rendue sur la proposition du ministre de la guerre, appelle à l'activité la première moitié du contingent de l'armée de terre. La mise en

route des jeunes soldats qui la composent s'effectuera, comme à l'ordinaire, du 20 au 25 août, de manière qu'ils soient arrivés le 1^{er} septembre dans les dépôts des corps auxquels ils ont été affectés.

» L'appel du contingent de l'armée de mer n'aura lieu, suivant le désir du ministre de la marine, que du 1^{er} au 5 octobre.

» Quant aux jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la même classe, ils seront, suivant l'usage, réunis dans les dépôts d'instruction au 4^o octobre prochain.

Le conseil d'arrondissement de Tours vient de renouveler le vœu qu'il a émis dans sa dernière session relativement à l'exécution d'un canal latéral à la Loire, entre Orléans et Angers. Il a insisté, encore cette année, pour cette création, dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Nous désirons qu'il soit tenu compte de son vœu. Le canal latéral à la Loire sera la continuation forcée du canal maritime de Nantes à l'Océan.

Quelques membres du conseil municipal de Tours ayant dirigé des attaques contre l'enseignement des Frères des Ecoles chrétiennes, la protestation suivante, portant cinq cent quatre signatures de chefs d'ateliers, de contre-maitres, d'ouvriers et d'employés de diverses administrations ou maisons de commerce de Tours, a été adressée aux journaux de cette ville :

« Les soussignés, anciens élèves des écoles chrétiennes dirigées par les Frères, se font un devoir de protester énergiquement, en leur nom et au nom de leurs anciens camarades absents de Tours, contre la qualification de mauvaise donnée par un des membres du conseil municipal (séance du 29 juin dernier) à l'instruction que ces écoles distribuent à plus des deux tiers des enfants de la ville de Tours.

» Ils vous prient, monsieur le rédacteur, de vouloir bien être leur interprète pour remercier ceux de messieurs les membres du conseil qui ont généreusement pris la défense des Frères et qui ont voté l'augmentation du traitement de ces instituteurs si dévoués et si utiles.

» Agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre profond respect et nos sincères remerciements.

(Suivent 504 signatures de chefs d'ateliers, contre-maitres, ouvriers, employés de commerce et d'administration résidant à Tours).

La *Gazette de Médecine* fait connaître un moyen d'attendrir la viande. Lorsque, dit-elle, la viande a été écumée, et que l'eau dans laquelle on la fait cuire bout avec force, on y ajoute environ deux cuillerées d'eau-de-vie

DEUXIÈME VOLUME.

I. — LES CHASSEURS A LA PISTE.

Placée au flanc d'une montagne jadis inculte, aujourd'hui fertile, adossée à un grand bois, qui est son parc naturel, l'habitation de M. Des Torranches domine les coteaux de la Dore et de l'Allier, voit Clermont et les montagnes de l'Auvergne, regarde fixement Randans et ses bois, surveille Vichy, découvre, dans la brume des lointains, les atmosphères confuses d'Ambert et de Moulins, deux villes que trente lieues séparent; et après avoir passé en revues pics, plaines, châteaux, forêts, cités, bourgs et villages de deux départements, assisté à la jonction de deux rivières, dont les eaux sinueuses bouillonnent, à peine confondues, sous le pont de Ris, que l'on a fait gothique parce qu'il devait accoster Maumont, cette clef moyen-âge du château de Randans.

Cette demeure de M. Des Torranches, qui a nom les Sapins, est complètement isolée.

Le bois qui s'y rattache est formé de plusieurs montagnes. Sur les unes, des hêtres et des châtaigniers; sur les autres, des aliziers et des chênes; sur d'autres, celles-là les plus élevées, des arbres toujours verts : phalange sombre qui sans cesse gé-

mit sous le choc des ouragans.

De grandes allées coupent ce parc créé par la nature : des sources à chaque pas naissent dans ses vallées, et, grossissant les ruisseaux qui y courent, les rendent tumultueux.

Au printemps, lorsque tout reverdit, quand Dieu donne aux fleurs la rosée, au feuillage le chant des oiseaux, aux horizons bleus ces reflets d'or, éveillé ou resté d'un beau jour, le bois de M. Des Torranches est une retraite si fraîche et si tranquille, si mélodieuse et si parfumée, que le penseur s'y promène, oubliant le monde et son bruit, s'arrêtant pour écouter le délicieux concert de deux rossignols qui luttent d'harmonie, ou le gazouillement mélodieux de la fauvette qui leur répond... regardant un merle bâtir son nid, un écureuil grignoter quelques faines, humant l'air que parfument les violettes et le jasmin, béniissant le Seigneur de l'avoir fait intelligent au milieu de toutes ces merveilles.

Mais quand l'hiver étend son blanc manteau sur toutes ces contrées, que là où la grive chantait, un corbeau veille, lorsque la bise souffle glacée à travers les branches couvertes de givre, ce parc est d'un aspect si sauvage, si désolé, que le promeneur se hâte de le traverser, pour gagner au plus vite la

maison des Sapins, où l'attend un bon feu.

Décembre est arrivé avec ses longues veilles.

Dans la chambre de M. Des Torranches, l'hiver il habite sa chambre, trois personnes assises devant un feu pétillant causent dans une intimité parfaite.

Le lecteur connaît deux de ces personnages, ceux qui se sont rencontrés, l'un traîné par Belise, l'autre porté par Mourad, sur la route de Thiers à Vichy.

L'autre est la dame des Sapins.

Mme Des Torranches est grande. Son visage, où semble incrusté, si nous pouvons dire ainsi, un bienveillant sourire, n'est ni joli ni laid. Elle a cinquante ans, et serait vulgaire, plutôt que distinguée, sans l'oppression remplie d'urbanité de l'être supérieur qui la domine.

Sous le regard de M. Des Torranches, la vulgarité, se sentant mal à l'aise, a pris un masque de comme il faut.

Son mari a vingt ans de plus qu'elle, d'une taille plus qu'élevée; il porte bravement ses soixante-dix années; ses cheveux blancs et son teint coloré contrastent fort; on dirait l'hiver s'abattant sur l'automne qu'il ne peut détrôner.

L'œil petit de M. Des Torranches pétille d'esprit et de malice et scintille de bonté. Ses traits sont in-

corrects, mais sa bouche, s'il veut être gracieux, est si bien disante, qu'elle embellit tout ce visage, d'ordinaire trop carrément sérieux.

D'autres fois, l'œil du vieillard étincelle, mais alors son sourcil blanc se relève, et Mme Des Torranches prend sa plus douce voix, met des câlineries dans son regard et surveille autour d'elle avec une anxieuse attention, afin qu'au logis rien ne laisse à redire...

Depuis deux jours Emile de Treffieux est l'hôte des Sapins.

La petite pendule de M. Des Torranches sonne neuf heures; et, la dame des Sapins se levant, dit avec amitié, au jeune comte :

— Je vous quitte, Emile, il faut que demain matin je sois prête de bonne heure pour la messe.

— Eh! fourche! ma femme, répliqua le vieillard, tu ne peux songer, par le temps qu'il fait, à aller à la messe!

— La neige tombe-t-elle toujours?

— A plein temps.

— Regardez donc dehors.

— Que veux-tu que je regarde? fit avec humeur le maître des Sapins.

(La suite au prochain numéro.)

pour un kilogramme et demi de viande. La viande, quelque coriace qu'elle soit, s'attendrit sur-le-champ et ne conserve pas le moindre goût d'eau-de-vie.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 5 août 1866.

Les autorités communales ont présenté au roi une adresse de félicitations. Dans sa réponse, Sa Majesté a exprimé, à plusieurs reprises, sa reconnaissance, faisant de plus ressortir que la Prusse a tiré l'épée non-seulement pour son indépendance, mais aussi pour la réorganisation de l'Allemagne. « Le premier but a été atteint; que l'autre réussisse aussi avec la bénédiction de Dieu. Tout présage un avenir heureux pour la Prusse, une paix glorieuse et durable étant prochaine. »

Le roi de Prusse doit se rendre à Carlsbad, où la paix sera probablement signée.

On mande de Nuremberg, 4 août :

« La ligne de démarcation vient d'être fixée entre le général bavarois Hartmann et le lieutenant-colonel prussien Weich.

Le rayon prussien est tracé de la Regnitz et de la ligne de Schwalbach-Amberg jusqu'à

la frontière de la Bohême, y compris les lignes de chemins de fer respectives. »

La Banque de Prusse a réduit l'escompte des traites à 5 0/0, et l'escompte des avances sur marchandises à 5 1/2.

Munich, 5 août, soir. — On apprend de bonne source que l'armistice conclu s'étend à la ville de Mayence.

Vienne, 5 août, soir. — A la suite de la prolongation de la suspension des hostilités jusqu'au 10 août, entre l'Autriche et l'Italie, des négociations pour la fixation des conditions de l'armistice ont été ouvertes à Cormons. Le général Morino a été désigné par le gouvernement autrichien pour le représenter dans ces négociations, qui jusqu'à présent n'auraient pas encore donné de résultat définitif.

Le baron Brenner, plénipotentiaire autrichien, part pour Prague afin de se concerter avec le baron Werther sur l'instrument de paix définitif entre l'Autriche et la Prusse.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 4 août.

Texte : Revue politique de la semaine. Courrier de Paris. — M^{lle} Myrte, nouvelle. — Histoire de la guerre (5^e article). — Promenades

et croquis; Augsburg. — Correspondances particulières de l'Illustration : Vienne, Francfort, Venise, Tiarno. — Tableaux reproduits par l'Illustration. — Chronique musicale. — Courrier de Londres.

Gravures : Troubles de Londres : attroupeement de réformistes aux grilles de Hyde-Park. — Vienne : Ambulance de 800 blessés dans les bâtiments des expositions astronomiques. — Embarquement de troupes autrichiennes pour la défense du Danube. — Arrestation d'un espion, à Vienne. — Halte d'infirmiers internationaux volontaires à Francfort. — Entrée des Prussiens à Francfort : Cavalerie traversant la Zeil. — Passage de prisonniers autrichiens à Francfort. — Panorama de la ville et des environs de Kanitz. — Poste avancé d'un campement prussien devant le château de Duremholz. — Passage d'une colonne prussienne à Nikolsburg. — Ferrare : départ d'un détachement de cavalerie italienne pour Rovigo. — Entrée du général Cialdini à Rovigo. — Prise de Montegio par les volontaires italiens. — Combat naval de Lissa. — Salon de 1866 (5 gravures). — Meeting de Hyde-Park : les émeutiers forcent une grille, à Park-Lane. — Enlèvement d'un blessé, à Marble-Arch. — Échecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 4 Août.

Froment (l'h. 77 k.)	20	Paille de ratelier	55
2 ^e qualité (74 k.)	19 25	(hors barrière)	55
Seigle	12	Paille de litte, id.	28
Orge	12	Foin id.	56
Avoine (entrée)	11	Luzerne (les 750 k)	55
Fèves	21	Grainede lin (70 k.)	28
Pois blancs	23	de tréfle(°/k)	100
— rouges	21	de luzerne	80
Cire jaune (50 kil)	220	de colza 65 k	25
Huile de noix ord.	80	de chenevis	—
— de chenevis	44	Amandes cassées	—
— de lin	50	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur 1865	1 ^{re} qualité	80	à 100
Id.	2 ^e id.	55	à 60
Ordin., envir. de Saumur 1865	1 ^{re} id.	45	à 50
Id.	2 ^e id.	40	à 45
Saint-Léger et environs 1865	1 ^{re} id.	40	à 45
Id.	2 ^e id.	37	à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865	1 ^{re} id.	40	à 45
Id.	2 ^e id.	36	à 38
La Vienne, 1865	2 ^e id.	32	à 35
ROUGES (3).			
Souzay et environs 1865		75	à 100
Champigny, 1865	1 ^{re} qualité	160	à
Id.	2 ^e id.	125	à
Varrains, 1864		75	à 90
Varrains, 1865		75	à 90
Bourgueil, 1865	1 ^{re} qualité	110	à 150
Id.	2 ^e id.	90	à 100
Restigny 1865		75	à 90
Chinon, 1865	1 ^{re} id.	75	à
Id.	2 ^e id.	68	à

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 50 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FORESTIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Vincent Forestier, chaussonnier, demeurant à Trèves-Cunault, sont invités à se présenter, le lundi 13 août courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEMOINE.

Les créanciers de la faillite du sieur Athanase Lemoine, marchand de chaux, demeurant au Vaudelnay-Rillé, sont invités à se présenter, le jeudi 23 août courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

Etude de M^e H. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M^{me} V^e GODFROY, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (255)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Courcouronne, n^{os} 10 et 12.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (356)

A VENDRE OU A LOUER

UNE JOLIE PETITE MAISON DE CAMPAGNE, avec jardin, située à Beaulieu, à 2 kilomètres de Saumur, sur la grande route de Saumur à Fontevault.

S'adresser à M. LAPORTE, huissier à Saumur. (324)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER Pour Noël prochain,

MAISON, sise à Saumur rue Beaurepaire, contiguë à celle occupée par l'administration télégraphique, se composant de plusieurs pièces et cabinets, cuisine, bûcher, cave, jardin, écurie pour quatre chevaux ayant accès par la rue des Bouchers.

S'adresser, soit à M^{me} V^e DE FOSLETHEUILLE, à Saumur, soit à M^e LAUMONIER, notaire. (321)

TROIS MAISONS

A VENDRE Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A CÉDER DE SUITE

Par cause de décès,

UN FONDS

DE COMMERCE DE BOULANGER

A Montreuil-Bellay,

Exploité auparavant par M. Ruesche.

A VENDRE

LA MAISON où ce fonds est exploité. S'adresser à M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay. (372)

A VENDRE

UNE POMPE ASPIRANTE ET FOULANTE, Système Pichard, de Saumur,

Toute neuve et en très-bon état. — 50 0/0 au-dessous du prix de vente.

S'adresser à M. GILBERT, rue de Bordeaux. (244)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages

et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses. S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (163)

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1867, L'AUBERGE, A la Descente du chemin de fer,

Située à Varennes.

S'adresser à M. BEAUFILS-BRES-SIÈRE, à la Morelle. (343)

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain,

MAISON DE CAMPAGNE, située au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, composée de cuisine et salon au rez-de-chaussée; deux grandes chambres et deux plus petites au premier, grenier au-dessus; remise, écurie, pressoir, cave, petite cour, et beau jardin bien arbruté.

S'adresser à M. ARRAULT-SUREAU, à Bagneux. (344)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRA

Rue Cendrière, n^o 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n^o 8. (194)

AVIS

M. MENIER Père,

Distillateur à Saumur,

A l'honneur de prévenir qu'il continue sa fabrication comme par le passé et qu'il n'a rien changé dans sa manière d'opérer. (348)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand Rue n^o 10. (274)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Vient de paraître :

HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 4 AOUT.			BOURSE DU 6 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	69 10	»	»	69 10	»	»
4 1/2 pour cent 1852	97 75	»	»	97 75	»	»
Obligations du Trésor	455	1 25	»	456 25	1 25	»
Banque de France	3550	»	»	3550	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1295	»	»	1300	»	»
Crédit Foncier colonial	610	»	»	610	»	»
Crédit Agricole	615	»	»	615	»	»
Crédit industriel	665	5	»	658 75	»	6 25
Crédit Mobilier	650	»	»	652 50	2 50	»
Comptoir d'esc. de Paris	905	5	»	867 50	»	7 50
Orléans (estampillé)	867 50	1 25	»	871 25	3 75	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1130	»	»	1125	»	»
Est	532 50	»	»	537 50	5	»
Paris-Lyon-Méditerranée	871 25	3 75	»	875	3 75	»
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»
Midi	530	»	»	527 50	»	2 50
Ouest	560	2 50	»	557 50	»	2 50
C ^e Parisienne du Gaz	1558 75	»	1 25	1556 25	»	2 50
Canal de Suez	350	»	»	365	15	»
Transatlantiques	515	»	5	520	5	»
Emprunt italien 5 0/0	52 20	»	60	52 65	»	45
Autrichiens	351 25	»	1 25	355	3 75	»
Sud-Autrich.-Lombards	390	2 50	»	390	»	»
Victor-Emmanuel	75	1	»	81	6	»
Romains	62 50	1 50	»	64	1 50	»
Crédit Mobilier Espagnol	342 50	»	2 50	343 75	1 25	»
Saragosse	130	5	»	125	»	5
Séville-Xérès-Séville	30	»	50	29	»	1
Nord-Espagne	102 50	2 50	»	100	»	2 50
Compagnie immobilière	427 50	»	»	430	2 50	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	309 75	»	»	310	»	»
Orléans	303	»	»	303 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	301 50	»	»	301 25	»	»
Ouest	301 25	»	»	301	»	»
Midi	300 50	»	»	300 50	»	»
Est	302 75	»	»	304 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le